

Votre Agent Général d'assurance  
exclusif AXA France  
**EIRL JEROME COQUERY**  
1 RUE DU DOCTEUR BONNET  
18160 LIGNIERES



**0248595959**

appel non surtaxé  
LUN:09h-12h;16h-18h  
MAR, MER, JEU, VEN:09h 12h;14h-18h

**0248601397**

agence.jeromecoquery@axa.fr

N°ORIAS **16002340**

Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

M STEPHANE KOCH  
472 IMPASSE DES ROBERTS  
18170 REZAY

### Votre contrat

**MULTIRISQUE  
PROFESSIONNELLE**

Date du courrier  
**17 avril 2024**

### Vos références

Contrat

**7486279904**

Date d'effet

**17/04/2024**

Référence Client

**1313430204**

## Information préalable à la proposition de votre contrat d'assurance MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

Ce document est établi en application des articles L. 112-3 et L. 113-2 du Code des assurances relatifs à la déclaration du risque.

Ce document permet à votre Agent Général de vous conseiller un contrat qui est cohérent avec vos exigences et vos besoins et de vous préciser les raisons qui motivent ce conseil en application des articles L. 521-2 et L. 521-4 avant la souscription de votre contrat.

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

### Les éléments nécessaires à la proposition de contrat que vous nous avez communiqués

- Les locaux à assurer définis par leur usage, leur surface développée et leur type de matériaux de construction et couverture
- La nature et la valeur du contenu (matériels, marchandises, approvisionnements, produits) à garantir

EIRL EIRL JEROME COQUERY enregistrée(s) sous le(s) n° 821351384 RSEIRL Adresse du siège social 1 RUE DU DOCTEUR BONNET 18160 LIGNIERES

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA Intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - Juridica - S.A. au capital de 14 627 854,68 € - RCS Versailles 572 079 150 - TVA Intracommunautaire n° FR 69 572 079 150 - Siège social : 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

**Vos références**

Contrat  
**7486279904**  
 Date d'effet  
**17/04/2024**  
 Référence Client  
**1313430204**


**Quels sont vos exigences et besoins ?**
**Souhaitez-vous assurer vos locaux professionnels en tant que :**

- Propriétaire ?  Oui /  Non
- Propriétaire non occupant ?  Oui /  Non
- Locataire ?  Oui /  Non
- Locataire qui souscrit pour le compte du propriétaire ?  Oui /  Non
- Locataire qui souscrit pour le compte du propriétaire (SCI familiales ou en nom propre) ?  Oui /  Non
- Locataire de locaux situés en Alsace-Moselle (57, 67, 68) ?  Oui /  Non

**Souhaitez-vous assurer vos risques professionnels pour les événements :**

- Incendie, explosion ?  Oui /  Non
- Événements climatiques et Catastrophes naturelles ?  Oui /  Non
- Attentats et actes de terrorisme ?  Oui /  Non
- Effondrement ?  Oui /  Non
- Dommages électriques ?  Oui /  Non
- Dommages lors de salons, foires et manifestations ?  Oui /  Non
- Vol et vandalisme ?  Oui /  Non
- Dégâts des eaux ?  Oui /  Non
- Bris de glaces et enseignes  Oui /  Non
- Bris de machines professionnelles ?  Oui /  Non
- Bris de matériel informatique ?  Oui /  Non
- Perte de marchandises en installation frigorifique ?  Oui /  Non
- Dommages aux marchandises et matériels transportés ?  Oui /  Non

**Souhaitez-vous protéger votre entreprise des conséquences financières de l'arrêt de l'activité ?**

- Perte d'exploitation et Perte de revenus ?  Oui /  Non
- Frais supplémentaires ?  Oui /  Non
- Perte de valeur vénale ?  Oui /  Non
- Indemnité de licenciement ?  Oui /  Non
- Véhicule de remplacement ?  Oui /  Non
- Intérim? <sup>(1)</sup>  Oui /  Non

<sup>(1)</sup> Il s'agit du remboursement des frais nécessités par l'emploi d'un remplaçant qualifié si vous-même et/ou votre conjoint travaillant avec vous, le gérant et/ou son conjoint travaillant avec lui, êtes victime d'un accident.

**Souhaitez-vous garantir votre :**

- Responsabilité civile professionnelle ?  Oui /  Non
- Responsabilité civile d'exploitation ?  Oui /  Non

**Souhaitez-vous bénéficier d'une Protection Juridique ?**

Annexe n° 967025  Oui /  Non

**Souhaitez-vous bénéficier des prestations d'Assistance ?**

Oui /  Non

**Quand la visite du (des) local (locaux) a-t-elle été réalisée ?** 17 avril 2024.

**Quand souhaitez-vous que les garanties prennent effet ?** 17 avril 2024.

**Vos références**  
Contrat  
**7486279904**  
Date d'effet  
**17/04/2024**  
Référence Client  
**1313430204**



## **Questionnaire de déclaration du risque préalable à la souscription de votre contrat d'assurance MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE**

Ce questionnaire est établi en application des articles L. 112-3 et L. 113-2 du Code des assurances relatifs à la déclaration du risque.

### **Vos activités**

Quelles activités professionnelles exercez-vous ?

TRAVAIL MECANIQUE DU BOIS, MENUISERIE  
FABRICATION ET REPARATION DE MEUBLES EN BOIS

### **Vos locaux**

Quelle est leur superficie totale ?

40 m<sup>2</sup>

Sont-ils inoccupés plus de 45 jours par an ?

Oui /  Non

### **Antécédents de sinistre sur des biens de même nature que ceux faisant l'objet du présent document :**

Le présent contrat annule et remplace le contrat portant le même numéro souscrit à effet du 16 octobre 2017, sauf concernant vos déclarations relatives à vos antécédents de sinistre au cours des 24 mois précédents, et à la résiliation par un précédent assureur.

### **Déclarations complémentaires**

Vos déclarations complémentaires :

.....  
.....  
.....

Les déclarations complémentaires de votre Agent Général :

.....  
.....  
.....

### **Proposition de contrat d'assurance MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE**

Compte tenu des éléments d'informations que vous nous avez communiqués, le contrat d'assurance MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE d'AXA France constitue une solution adaptée au regard de votre situation et cohérente avec les besoins et exigences que vous avez exprimés.





## Les garanties <sup>(1)</sup> du contrat d'assurance MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE et vos choix

<sup>(1)</sup>L'ensemble des définitions des garanties, des franchises et des plafonds du produit MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE sont disponibles dans les Conditions générales qui vous sont remises lors de cet entretien

Produit	Vos choix
<b>Garanties du produit <sup>(1)</sup></b>	<b>Garanties retenues</b>
Incendie, explosion	OUI
Événements climatiques et Catastrophes naturelles	OUI
Attentats et actes de terrorisme	OUI
Effondrement	OUI
Dommages électriques	OUI
Dommages lors de salons, foires et manifestations	OUI
Vol et vandalisme	OUI
Dégâts des eaux	OUI
Bris de glaces et enseignes	OUI
Bris de machines professionnelles	OUI
Bris de matériel informatique	NON
Perte de marchandises en installation frigorifique	NON
Dommages aux marchandises et matériels transportés	NON
Perte d'exploitation et Perte de revenus	NON
Frais supplémentaires	NON
Perte de valeur vénale	NON
Indemnités de licenciement	OUI
Véhicule de remplacement	NON
Intérim	NON
Responsabilité civile professionnelle	NON
Responsabilité civile d'exploitation	NON
Informations juridiques par téléphone	OUI
Prestations d'assistance	OUI
Protection juridique y compris e-réputation (Annexe N° 967025)	NON

### Finalité du recueil des données et conséquences d'une inexactitude ou d'une omission

Je reconnais :

- avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées dans le cadre de ma demande de souscription ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux articles L. 113-8 (nullité du contrat d'assurance) et L. 113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du Code des assurances.
- qu'au cours des échanges avec mon Agent Général, j'ai exposé ma situation personnelle et communiqué les éléments nécessaires à l'établissement d'une proposition d'assurance en cohérence avec mes besoins et exigences et dont les documents suivants m'ont été remis avant la souscription du contrat d'assurance :
  - le document d'information sur le produit d'assurance (DIP<sup>a</sup>),
  - le questionnaire de déclaration de risque,

**Vos références**  
Contrat  
**7486279904**  
Date d'effet  
**17/04/2024**  
Référence Client  
**1313430204**



- l'information sur le tarif,
- les Conditions générales 690200.

### **Réclamations**

Dans tous les cas, vous devez formaliser par écrit votre réclamation afin que nous puissions répondre au mieux à votre insatisfaction, et l'adresser :

à votre Agent Général dont les coordonnées figurent dans le présent document ou au service clients avec lequel vous êtes en relation, ou, à tout moment, au Service Réclamations en fonction de la nature du litige :

#### **Pour les garanties d'assurance**

- via le **formulaire de contact** sur **axa.fr** ou en ligne depuis votre Espace Client AXA
- ou par **courrier**, à l'adresse suivante :

**AXA France - Service Réclamations - TSA 46 307 - 95901 Cergy-Pontoise Cedex 9**

#### **Pour les prestations d'assistance**

- via le **formulaire de contact** sur **axa-assistance.fr/contact**
- ou par **courrier**, à l'adresse suivante :

**AXA Assistance - Service Gestion Relation Clientèle - 6 rue André Gide - 92320 Châtillon**

### **Nos engagements**

Un accusé de réception vous sera adressé dans un délai maximum de dix jours.

Votre situation sera étudiée avec le plus grand soin et une réponse argumentée vous sera adressée dans un délai maximum de soixante jours.

### **Médiation**

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'assurance :

- deux mois après votre première réclamation écrite, que vous ayez reçu une réponse ou non de notre part ;
- et, en tout état de cause, dans un délai maximum d'un an à compter de la date de votre première réclamation écrite.

Cette saisine peut se faire :

- par **voie électronique** sur le site **mediation-assurance.org**
- ou par **courrier**, à l'adresse suivante : **Le médiateur de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.**

L'intervention du médiateur est gratuite.

Le Médiateur formulera une proposition de solution dans un délai de 3 mois à réception de votre dossier complet.

Les deux parties, vous-même et AXA, restent libres de suivre ou non la proposition du Médiateur.

Vous conservez à tout moment la possibilité de saisir le tribunal compétent.

### **Vos droits sur vos données personnelles**

Je suis informé(e) qu'AXA France peut utiliser mes informations pour promouvoir ses offres d'assurance, banque et assistance. Je peux m'y opposer en cochant la case ci-contre

Fait en double exemplaire à LIGNIERES, le 17/04/2024.

Signature du souscripteur

Signature de votre Agent Général AXA France